

Le Président,

**Rapport du Président du Conseil Régional  
à l'Assemblée plénière**

**Réunion du 14 avril 2011**

**La Conférence Régionale de la Jeunesse : un outil au service  
de la démocratie participative**

De septembre 2009 à février 2010, la Région Centre a mis en place, à titre expérimental, une commission consultative des jeunes, dans le prolongement du Forum Jeunes O Centre. Cette commission, composée de 35 jeunes (lycéens, apprentis, étudiants, sportifs et artistes, demandeurs d'emploi, structures d'éducation populaire), s'est réunie à trois reprises. Ses réflexions et ses propositions sont notamment venues enrichir l'élaboration par l'exécutif régional, de mesures d'urgence économique et sociale en faveur des jeunes.

Forte de cette expérience, soucieuse de créer une dynamique sur le long terme, d'implication citoyenne dans l'élaboration de ses politiques, la Région Centre souhaite mobiliser de nouveau et de manière pérenne la jeunesse. C'est pourquoi il est proposé la création d'une Conférence Régionale de la Jeunesse.

Par la diversité de ses membres et les débats qui se créeront en son sein mais également avec la collectivité régionale, cette entité doit notamment permettre le développement de la démocratie participative en Région Centre.

**A – La Conférence Régionale de la Jeunesse : dialoguer, se former, proposer**

La Conférence Régionale de la Jeunesse est définie comme une instance représentative des jeunes de notre Région. Il s'agit d'un espace de dialogue, de formation et de proposition.

La mise en place par la Région Centre de cette Conférence Régionale de la Jeunesse répond à trois objectifs :

⇒ **Un espace de dialogue**, c'est-à-dire une instance d'échanges et de débats entre ses membres mais également un moyen d'échanges constructifs entre les élus régionaux et les jeunes ;

⇒ **Un espace de formation** par l'exercice d'une citoyenneté active et par l'information de ses membres quant aux compétences et décisions de la Région Centre ;

⇒ Enfin et surtout **une force de proposition** en formulant des avis sur les politiques publiques régionales existantes, notamment, mais pas exclusivement, celles en faveur des jeunes ainsi qu'en étant le relais des besoins et des attentes des jeunes de la Région centre.

La Conférence Régionale de la Jeunesse permettra enfin de développer chez les jeunes un plus fort sentiment d'appartenance régionale dans un esprit d'ouverture et de solidarité.

Cette instance sera saisie par l'exécutif régional sur tous sujets qu'il juge opportun. La Conférence Régionale de la Jeunesse pourra en outre et de sa propre initiative formuler auprès de l'exécutif régional des propositions pour des actions à destination de la jeunesse.

D'autre part le CESER pourra être invité aux séances plénières de la Conférence Régionale de la Jeunesse ainsi qu'aux travaux de ses groupes.

## **B – La Conférence Régionale de la Jeunesse : une instance représentative des jeunes en région Centre**

La Conférence Régionale de la Jeunesse sera composée de 72 membres (36 titulaires et 36 suppléants). Les objectifs de parité entre hommes et femmes et d'une représentativité équilibrée du territoire régional devront guider la composition de la Conférence Régionale de la Jeunesse.

Agés de 15 à 25 ans, les membres de cette instance devront obligatoirement résider, étudier ou travailler en Région Centre. Par ailleurs les membres mineurs devront avoir reçu l'autorisation de leur responsable légal.

Les membres de la Conférence Régionale de la Jeunesse siègeront pour un mandat bénévole de deux ans renouvelable.

Il est proposé que les 72 membres de la Conférence Régionale de la Jeunesse soient répartis en six collèges de 12 membres chacun (6 titulaires et 6 suppléants) :

- ⇒ Le collège des lycéens ;
- ⇒ Le collège des apprentis ;
- ⇒ Le collège des étudiants (4 sièges réservés pour les étudiants des établissements d'enseignement supérieur représentés dans le PRES, 2 sièges pour les représentants élus de chacun des organismes de sécurité sociale étudiante, 4 sièges pour les étudiants des établissements de formations sanitaires et sociales, 2 sièges pour les lycéens et apprentis post-bac en établissements de formation)
- ⇒ Le collège des jeunes représentants des structures d'éducation populaire ;
- ⇒ Le collège des jeunes demandeurs d'emploi et des jeunes en formation professionnelle ;
- ⇒ Le collège des jeunes en situation d'emploi

Les candidatures au sein de chacun des collèges interviendront selon les modalités suivantes :

<b>Collège</b>	<b>Mode de candidature</b>
<b>Lycéens</b>	volontariat
<b>Apprentis</b>	volontariat
<b>Etudiants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ volontariat pour les étudiants des établissements d'enseignement supérieur représentés dans le PRES</li> <li>⇒ désignation d'un représentant élu de chacun des organismes de sécurité sociale étudiante</li> <li>⇒ volontariat pour les étudiants des établissements de formations sanitaires et sociales</li> <li>⇒ volontariat pour les lycéens et apprentis post-bac en établissements de formation</li> </ul>
<b>Jeunes représentants les structure d'éducation populaire</b>	chaque organisme sollicité par la Région Centre désigne librement ses candidats
<b>Jeunes demandeurs d'emploi et jeunes en formation professionnelle</b>	volontariat
<b>Jeunes en situation d'emploi</b>	volontariat

Le mode de désignation se fera par tirage au sort dont les modalités particulières sont détaillées dans la charte d'objectifs et de moyens jointe en annexe.

### **C – La Conférence Régionale de la Jeunesse : une instance structurée pour faire vivre la démocratie participative**

La Conférence Régionale de la Jeunesse se réunira en séance plénière a minima trois fois par an. Ces sessions plénières seront co-animées par le Président de la Région Centre ou son représentant et un membre de la Conférence Régionale de la Jeunesse, élu président en son sein.

Il est proposé pour la durée de la mandature régionale, que Mme Clémence Dauphin, Conseillère Régionale, représente le Président de la Région Centre aux séances plénières de la Conférence Régionale de la Jeunesse.

Quatre commissions de travail seront constituées par grandes thématiques :

- ⇒ Commission n°1 = Education, Formation et Emploi ;
- ⇒ Commission n°2 = Culture, Sport, Citoyenneté et ouverture au monde ;
- ⇒ Commission n°3 = Environnement et Développement Durable ;
- ⇒ Commission n°4 = Vie quotidienne des jeunes, Transport, Logement et Santé.

Les membres de la Conférence Régionale de la Jeunesse pourront proposer au Président du Conseil Régional de constituer des groupes de travail complémentaires sur des problématiques précises.

Les membres de la Conférence Régionale de la Jeunesse pourront être appelés à rencontrer les instances représentatives de la jeunesse des autres régions de France et d'Europe. Ils pourront également être amenés à participer à des événements locaux, régionaux ou nationaux, où ils représenteront la Conférence Régionale de la Jeunesse.

La composition, l'organisation et le fonctionnement de la Conférence Régionale de la Jeunesse sont précisés dans la charte d'objectifs et de moyens jointe. Cette dernière est par ailleurs amendable à tout moment par le Conseil Régional sur proposition d'au moins les deux tiers des membres de la Conférence Régionale de la Jeunesse.

#### **Je vous propose :**

- De décider de la mise en place d'une instance représentative des jeunes de la région Centre dénommée : « Conférence Régionale de la Jeunesse » dont la séance d'installation se tiendra le samedi 28 mai 2011 à l'Hôtel de Région, sous ma présidence.
- D'approuver la charte d'objectifs et de moyens, jointe en annexe, qui précise la composition ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Conférence Régionale de la jeunesse.
- De donner délégation à la Commission Permanente pour modifier, autant que de besoin, la charte d'objectifs et de moyens et de compléter, en conséquence, la délibération DAP n°10.01.03 du 26 mars 2010.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer

**François BONNEAU**